ZET: Madaure

- Décret exécutif n° 16-308 du 28 novembre 2016 portant délimitation, déclaration et classement de zones d'expansion et sites touristiques
- Arrêté du 17 avril 2018 portant prescription d'établissement du plan d'aménagement touristique de la zone d'expansion et site touristique de Madaure (Wilaya de Souk Ahras).

1. Situation géographique

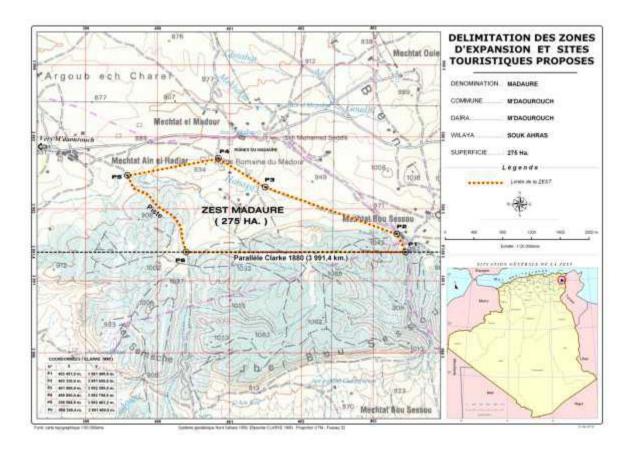
DENOMINATION DE LA ZEST: MADAURE

COMMUNE: M'DAOUROUCH

DAIRA: M'DAOUROUCH

WILAYA: SOUK AHRAS

SUPERFICIE: 275 Ha.



2. Vocations

Les types de tourisme à développer sont essentiellement :

- Tourisme culturel et religieux.
- Tourisme de détente et de loisirs.

3. Infrastructures et Equipements

- Accessibilité: Le site de Madaure est accessible par un chemin de wilaya reliant M'Daourouch par l'agglomération de Ain El Hadjar.
- Electricité: Existant
- Télécommunication : Existant
 Alimentation en eau : Existant
- Aéroport : L'aéroport international de Annaba. situé à 150 Km.
- **Équipements urbains existants** :La ZEST est desservie par les équipements urbains de l'agglomération de M'Daourouch.

4. Les Atouts Touristiques

- Patrimoine naturel, architectural, cultuel et religieux: La wilaya de Souk Ahras se distingue par de très importantes ressources touristiques, dont la plus connue est sans conteste la richesse archéologique. Cette richesse est rehaussée par la personnalité universelle qu'est Saint Augustin, natif de la wilaya et dont les traces indélébiles persistent encore à travers la wilaya et notamment aux 02 sites désormais mondialement connue de l'olivier (dit de Saint Augustin) et de la ville antique de Madaure. Le site de Madaure, inscrit dans les circuits touristique constitue le principal attrait touristique de la wilaya de Souk Ahras autant que la principale destination des touristes étrangers.
- Reliefs et paysages :La commune de M'DAOUROUCH est caractérisée par les plaines dont les altitudes varient entre 870 et 900 m et
- Richesse floristique et faunistique